

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 30 Nombre de procurations : 04 Nombre de conseillers votants : 34

Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise
BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie
SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Frédérike DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM 19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMDAOUI

Référence 19.09.12.131

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Liaisons de la Ville de Dole avec la future Voie Grévy - Plan de financement

Secrétaire de séance Catherine DEMORTIER

Rapporteur Isabelle DELAINE

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118); Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122); Mme Isabelle MANGIN (DCM 19.09.12.121-141-142); Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-130); Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121); M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135); M. Jean BORDAT (DCM 19.09.12.121); M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121); Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124); M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 19.09.12.124-125-126); M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-129); M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131); M. Mathieu BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144); M. Ako HAMDAOUI (DCM 19.09.12.141-142); M. Jean-Philippe LEFEVRE (DCM 19.09.12.141-142-143)

La ville de Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, de la Communauté de Communes du Val d'Amour et des autres communes du Grand Dole traversées.

La ville de Dole est maître d'ouvrage des liaisons entre la voie Grévy et les équipements voisins. Elle aménage ces liaisons sur ses propriétés foncières. Ainsi, elle va aménager :

- un cheminement au pied du Boulevard de la Corniche, sur le Domaine Public, entre le Chemin des Pêcheurs et l'Allée des Prés Buffards,
- un cheminement entre la voie Grévy et les terrains de sport de Crissey, sur la parcelle appartenant à la ville de Dole occupée par le club d'astronomie.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 16/12/2019 N° identifiant : 039-213901986-20191209-DCM190912131-DE

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Dépenses	Montant en € HT
Études de maîtrise d'œuvre et OPC	1 391 €
Travaux	51 260 €
Total	52 651 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant en € HT	Taux
État	15 795 €	30%
Autofinancement	36 856 €	70%
Total	52 651 €	100%

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de liaisons avec la future voie verte,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus,
- SOLLICITE chaque financeur au taux le plus élevé,

Une cople de la présente délibération sera transmise à :

Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Transports

Pilotage et Coordination

Trésorerle Municipale du Grand Dole Pôle Moyens et Ressources/Finances

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de financement liées à ce projet et leurs avenants.

Fait à Dole, le 9 décembre 2019 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Baptiste GAGN

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 16/12/2019 N° identifiant : 039-213901986-20191209-DCM190912131-DE